

Air Canada

● (1550)

Le député habite peut-être Nickel Belt et est au courant de tout ça, mais je lui conseille de revoir l'historique et les services du Canadien National et d'examiner ensuite ses conceptions bien attentivement pour voir si cette compagnie ferroviaire assure effectivement à la population le service qu'elle avait mission d'assurer. Il en arrivera à la conclusion que non.

Une voix: Que fait le CP au Nouveau-Brunswick?

M. McCain: Tout ce que je puis dire au député, c'est que bon nombre d'entre nous avons eu à expédier des marchandises par milliers de wagons, mais avons dû les transporter sur des dizaines et des vingtaines de milles avant de les confier aux soins du CP qui assure ainsi un service que le CN aurait pu et aurait dû offrir. Le député évoque un argument ridicule.

Une voix: Aucun point faible chez le CP?

M. McCain: Il a ses points faibles. Ces points faibles sont multiples. Mais les actionnaires du CP ont leur mot à dire.

Des voix: Oh, oh!

M. McCain: Si nous pouvions, à titre individuel, avoir à la Chambre notre mot à dire sur les activités d'Air Canada ou sa réorganisation...

Des voix: Soit!

Des voix: Bravo!

M. McCain: ... et si sa direction générale était assujettie aux critiques de la Chambre, et si elle admettait les critiques émanant des députés, nous changerions peut-être de refrain. Mais tel n'est pas le cas. Ce bill empêche le contribuable d'influencer la société. Il n'a pas un mot à dire même par l'entremise de son représentant élu. Cette mesure législative est condamnable.

M. Peters: Les libéraux réussissent même à gâcher un bon programme.

M. McCain: Je siège à la Chambre depuis assez longtemps pour savoir qu'aucun comité de la Chambre qui siège depuis le 30 octobre 1972 n'a apporté quoi que ce soit de positif à la politique ou aux activités d'Air Canada et selon d'autres députés qui siègent ici depuis beaucoup plus longtemps que moi, personne n'a réussi à améliorer les activités d'Air Canada malgré toutes les notes de service envoyées au président, au président du conseil d'administration ou aux directeurs de service. Rien ne se passe.

Des voix: Bravo!

M. McCain: Si le gouvernement acceptait de dire à la ligne aérienne: «Vous présenterez votre budget à un comité de la Chambre qui aura l'occasion de l'étudier et d'évaluer votre

[M. McCain.]

rentabilité et le service que vous offrez.» Ce serait une autre paire de manches, mais ce n'est pas le cas. On nous demande d'approuver un bill qui accroît les pouvoirs du ministre et qui donne une plus grande liberté d'action aux dirigeants de la compagnie qui se sont avérés incapables d'offrir un service d'une qualité comparable à celui des autres compagnies aériennes.

Je tiens à vous citer un exemple vécu qui vient corroborer mes critiques sur l'organisation des sociétés de la Couronne en général et d'Air Canada en particulier. Il y a peu, j'ai dû me rendre à Washington. Je n'ai pas pu trouver de correspondance avec un avion d'Air Canada pour la bonne raison que cette société ne se donne pas la peine de relier les provinces de l'Atlantique aux autres régions du pays, à deux exceptions près, Montréal et Toronto. J'ai donc été obligé de me rendre à Presqu'île et de prendre place dans un avion américain. Que s'est-il passé? Nous avons dû atterrir à Portland, dans le Maine, en raison du mauvais temps, ce qui peut arriver à n'importe quelle compagnie aérienne. A l'aéroport de Portland, il y avait deux contrôleurs de billets, un à côté de l'autre. J'ai parlé aux agents des deux compagnies parce que j'étais très pressé, devant absolument assister à la réunion de Washington. Ces deux agents se sont occupés de moi en même temps et séparément et ils m'ont renseigné toutes les 10 ou 20 minutes jusqu'à ce que je sache exactement à quel endroit j'allais me trouver et à quelle heure afin que je puisse avertir les gens qui m'attendaient.

Il y a moins de six mois, j'ai eu le malheur de me trouver à l'aéroport de la petite ville d'Ottawa à titre de passager d'Air Canada. Je me trouvais avec une famille composée du père, de la mère et de deux enfants de 13 et trois mois respectivement. Savez-vous, monsieur l'Orateur, comment ont agi les représentants de la compagnie à l'aéroport? On ne voulait même pas me dire quel temps il faisait dehors. Ils ont embarqué toute la famille, y compris les deux petits enfants, à destination de Montréal malgré qu'on leur ait promis au préalable de n'en rien faire; ensuite, on les a laissés se morfondre pendant 18 heures sur les bancs de l'aéroport de Montréal. Comparez ce genre de traitement avec le service que j'ai reçu à l'étranger!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 4 heures, la Chambre passe à l'étude des initiatives parlementaires.

M. McCain: Il est 4 heures, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. McCain: Monsieur l'Orateur, je suppose que vous m'avez entendu dire qu'il est 4 heures.